

POLLUANTS ETERNELS DANS L'EAU DU ROBINET :

L'UFC-Que Choisir et Génération Futures exigent de véritables mesures de protection !

Etude sur la présence de PFAS dans l'eau du robinet de 30 communes à travers la France



Pourquoi chercher les PFAS dans l'eau du robinet ?

- **Généralions Futures** : 2023 étude sur la contamination des cours d'eau
- **UFC-Que Choisir** : carte sur la qualité de l'eau du robinet, tests comparatifs (poêles anti-adhésives, vêtements, article de sport...)
- **Une réglementation en pleine évolution**

Plan

- 1. Introduction**
- 2. PFAS : caractérisation, utilisations et risques**
- 3. Réglementation**
- 4. Le processus d'élaboration des normes toxicologiques**
- 5. Présentation de l'étude et méthodologie**
- 6. Les résultats de l'étude**
- 7. Nos demandes aux Pouvoirs Publics**

Les PFAS : une famille de substances issues de la chimie moderne

PFAS : substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées
(de l'anglais *per- and polyfluoroalkyl substances*)

Une famille de **plusieurs milliers de molécules**

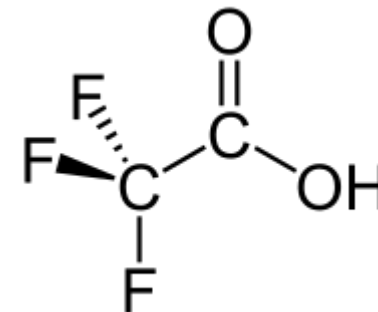
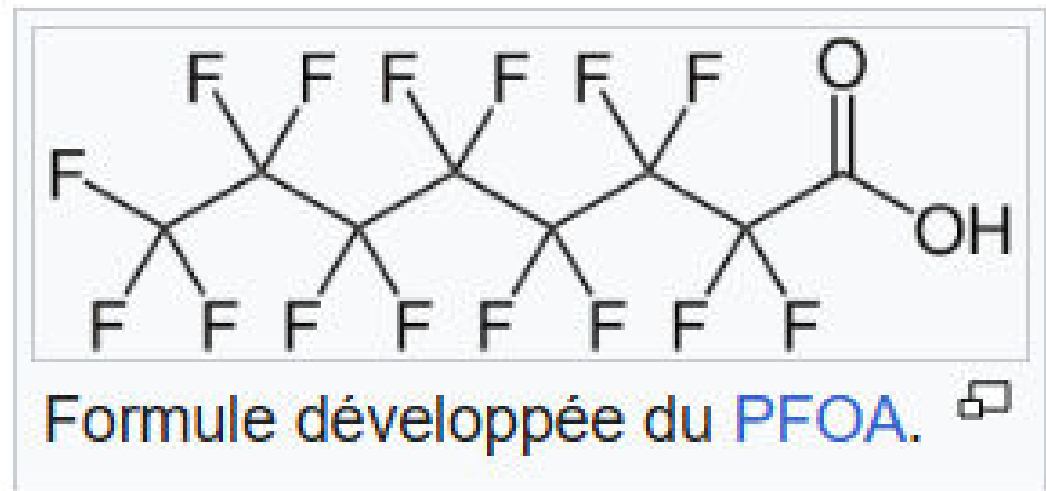
Exemples :

PFAS « à chaîne longue »

- PFOA: l'acide perfluorooctanoïque
- PFOS: l'acide perfluorooctanesulfonique

PFAS à « chaîne courte et ultra courte »

- TFA: acide trifluoroacétique



PFAS : utilisations et risques pour la santé

Utilisations dans l'industrie et les produits de consommation courante :

- Antiadhésifs, déperlants et antitaches, résistants à des températures très élevées et aux conditions physiques extrêmes, poêles antiadhésives, Gore-Tex, Scotchgard,
- Pesticides, mousses anti-incendie, implants médicaux, peintures ou encore farts de ski ...

L'exposition à ces composés est déjà associée à une douzaine de maladies :

- Deux PFAS 'historiques' : PFOA classés cancérigène certains pour l'humain et PFOS classé cancérigène possible.
- Faible poids à la naissance, dyslipidémie chez l'enfant, puberté précoce, hypothyroïdie chez les femmes, cancers du rein et des testicules, obésité et élévation du taux de cholestérol chez l'adulte, cancer du sein, diabète et diabète gestationnel, endométriose, syndrome des ovaires polykystiques et infertilité ...

Une contamination largement présente dans toute la biosphère et dans (presque) tous les organismes

PFAS : les réglementations

Fabrication, utilisations et importations

- A ce jour **seulement 3 PFAS interdits** au niveau international
- **Reach** : un projet menacé par les lobbys
- **France** : une proposition de Loi toujours en attente d'un vote en 2e lecture

Normes applicables à l'eau du robinet

- **Europe** : 500 ng/l pour le total de PFAS et/ou 100 ng/l pour 20 PFAS
- **France** : **100 ng/l pour 20 PFAS**
- **USA** : 4 ng/l pour le PFOA et le PFOS, 10 ng/l pour PFNA, PFHxS et HFPO-DA
- **Pays-Bas** : 4,4 ng/l pour la somme PFOA+PFOS+PFNA+PFHxS
- **Suède et Flandre** : 4 ng/l pour la somme PFOA+PFOS+PFNA+PFHxS
- **Danemark** : **2 ng/l pour la somme PFOA+PFOS+PFNA+PFHxS**
- **Le cas particulier du TFA** : la norme de 100 ng/l des pesticides et résidus de pesticides devrait s'appliquer

Notre étude : 30 prélèvements à travers la France

Un *'coup de sonde'* sur un échantillon de **30 communes** situées en France métropolitaine

Des communes ayant des **caractéristiques différentes** :

- **Différentes tailles** : des grandes (Paris (75), Lyon (69)...), des moyennes (Tours (37), Mulhouse (68)...) et des petites (Lavernat (72), Grenade (31)...)
- **Proches de cours d'eau pollués aux PFAS** : Vaux le Pénil (77), Vendôme (41)...
- **Proches de sites industriels** qui fabriquent des **PFAS** :Tavaux (39) et Moussac (30)

Méthodologie

Prélèvements réalisés entre juin et novembre 2024 par :

- Des associations locales et des salariés de l'UFC Que Choisir
- Générations Futures

Utilisation d'un kit de prélèvements envoyé aux volontaires et retourné au laboratoire

Recherche de 33 PFAS parmi lesquels :

- 20 PFAS surveillés dans l'eau potable au plus tard en 2026
- le TFA, un métabolite de pesticides (traité à part)

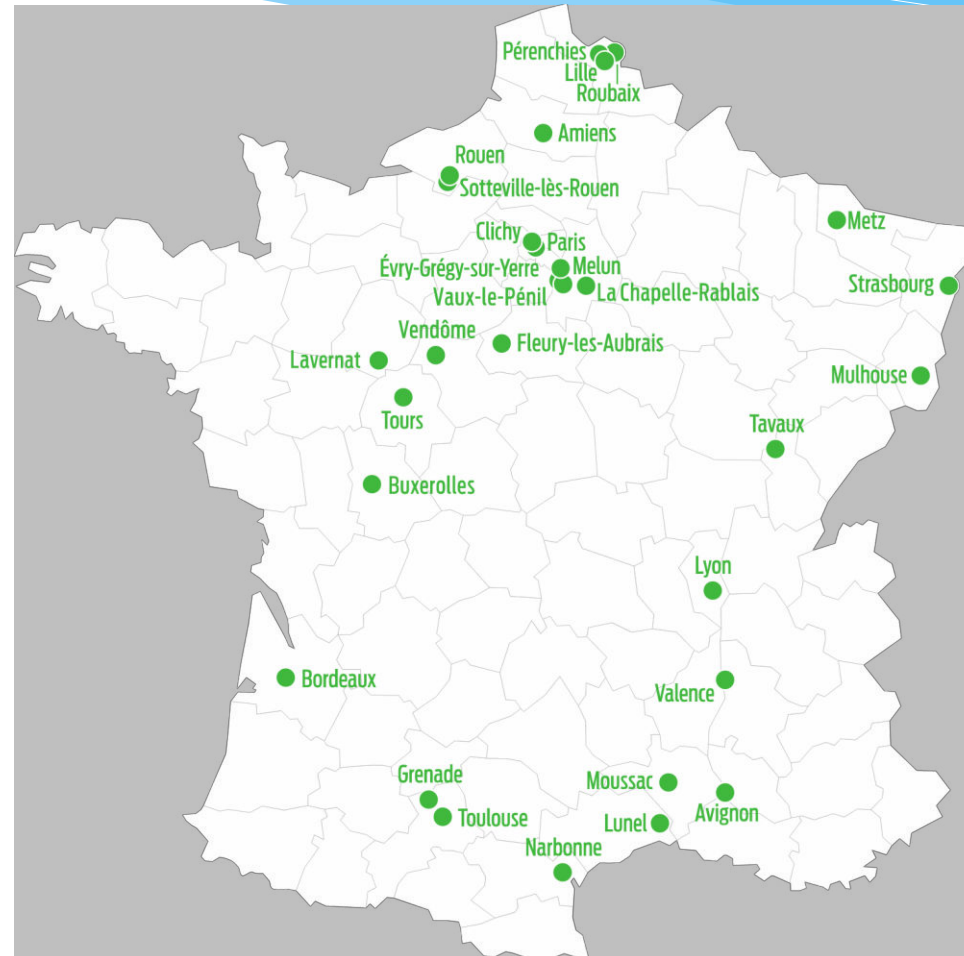
Méthode d'analyse pointue réalisée par un laboratoire expérimenté :

- LC/MSMS
- Laboratoire accrédité pour les 20 PFAS qui vont être surveillés

Les résultats PFAS (hors TFA) 100 % conforme au seuil français

Futur seuil français :

- Sélection d'une des deux normes européennes
- Applicable en 2026 au plus tard
- 100 ng/l pour la somme de 20 PFAS
- **Aucun dépassement**



Pourtant, certains prélèvements contiennent **un véritable 'cocktail' de molécules** :

- **Tours** : 10 PFAS différents
- **Sotteville-lès-Rouen** (agglomération de Rouen) : 11 PFAS différents

● Non-dépassement du seuil

Les résultats PFAS (hors TFA)

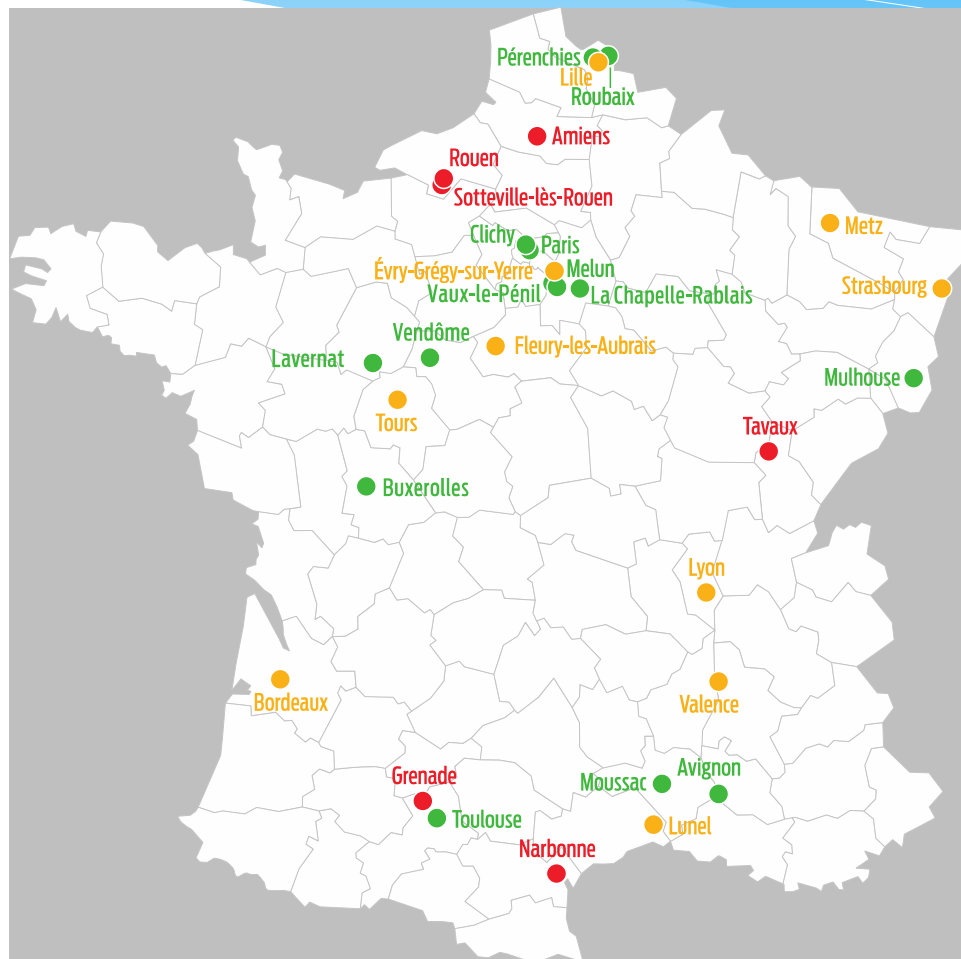
20 % de prélèvements NON-conformes au seuil USA

Futur objectif non contraignant :

- pas de traces de PFOA et/ou PFOS
- 1 prélèvement sur 2 le dépasse

Futures limites maximales :

- 4 ng/l de PFOA et/ou PFOS
- 6 prélèvements sur 30 dépassent la limite pour l'un des PFAS



Exemples :

- Rouen : 22 ng/l en PFOS
- Amiens : 5 ng/l en PFOS

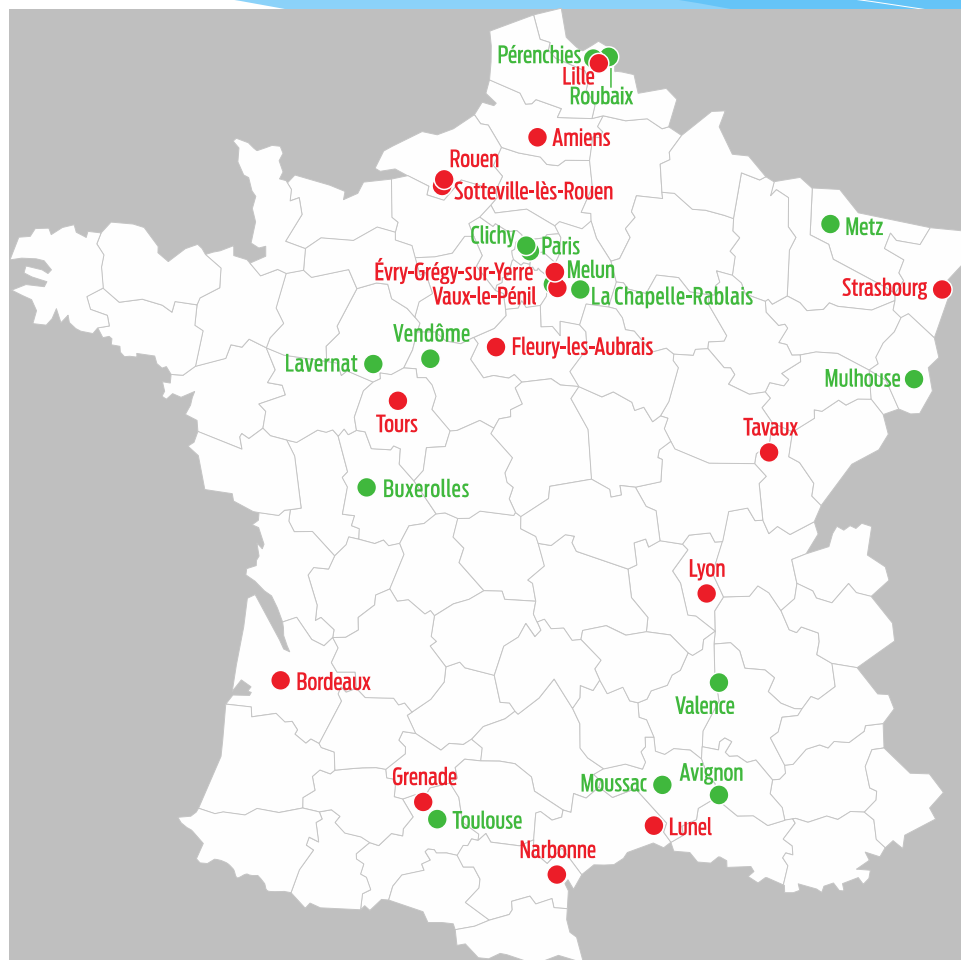
- Non-dépassement du seuil
- Objectif zéro trace non atteint
- Dépassement du seuil

Les résultats PFAS (hors TFA)

50 % de prélèvements NON-conformes au seuil danois

Futur seuil danois :

- S'ajoute au seuil défini par Bruxelles (somme des 20 PFAS)
- 2 ng/l pour la somme de 4 PFAS
- 1 prélèvement sur 2 le dépasse



Exemples :

- **Bordeaux** : 9,5 ng/l
- **Lyon** : 7,1 ng/l

- Non-dépassement du seuil
- Dépassement du seuil

Les résultats sur le TFA

66 % de prélèvements NON-conformes

Seuil des métabolites de pesticides pertinents : 100 ng/l

2 prélèvements sur 3 dépassent le seuil

Certains prélèvements avec des teneurs particulièrement élevées :

- Paris (10^e) : 6200 ng/l
- Buxerolles (agglomération de **Poitiers**) : 2600 ng/l
- Fleury-les-Aubrais (agglomération **d'Orléans**) : 1600 ng/l

Si l'on cumule les non-conformités en TFA et les dépassements du seuil danois pour les autres PFAS alors plus de 80 % des prélèvements seraient considérés comme non-conformes !

Nos demandes aux Pouvoirs Publics

Les autorités sanitaires françaises doivent appliquer le principe de précaution :

- En évaluant précisément le danger induit par le TFA et en l'intégrant au plan de contrôle de l'eau du robinet ;
- En adoptant sur les PFAS des normes plus strictes et protectrices basées sur des données scientifiques récentes ;
- En renforçant les contrôles sur les rejets industriels et en interdisant les pesticides classés comme PFAS.

Les parlementaires doivent voter sans délai la proposition de loi, adoptée en première lecture au parlement, visant à :

- Interdire ces substances dans les produits du quotidien,
- Réduire drastiquement les rejets industriels
- Imposer aux entreprises de financer la dépollution.